Demande d’avis du Comité Social Territorial

**Lignes directrices de gestion**

# Références juridiques

Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 413-1 et suivants ; décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.

L’une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l’obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion visent à :

* déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC
* fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité.

**Les décisions individuelles** relatives à l’avancement de grade et à la promotion interne **ne pourront légalement être prises** **qu’après l’adoption des lignes directrices de gestion** par arrêté de l’autorité territoriale.

**Merci de compléter :**

Nom de la collectivité**:**  …………………………

Nombres d’agents titulaires : …………………………

Nombres d’agents stagiaires : …………………………

Nombres d’agents contractuels de droit public : …………………………..

Nombres d’agents en contrats aidés et apprentis : …………………………

Nombres d’agents TOTAL : ………………………………

Nombre de FEMMES : ……… Nombre d’HOMMES : ………

Constitution d’un groupe de travail : rayer la mention inutile

* NON
* OUI

Composition du groupe de travail (élus, représentants du personnel, représentants de l’administration…) : **………………………………………………………………………………………………………………………………**

# Pièces à joindre

**Projet de lignes directrices de gestion** *(voir modèle de projet de LDG)*

Le : ……………………………………..

Nom et signature de l’autorité territoriale : ……………………………………………………………………………………….

**RAPPEL : LES DOSSIERS DE SAISINE DU CST DOIVENT PARVENIR AU CDG**

**4 SEMAINES AVANT LA SEANCE.**

Ils peuvent être envoyés par mèl : [carrieres@cdg31.fr](mailto:carrieres@cdg31.fr) ou par courrier : CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE LA HAUTE-GARONNE- 590, rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX